



Région
Hauts-de-France

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du 2 juillet 2021 du Conseil régional portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n°2021.01835 de la commission permanente du 23 novembre 2021 relative à la « Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des quartiers de l'Espérance et de la Cour Carré et Michel Dubois à Fourmies dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Phase 1 » ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le 23 septembre 2022 ;

ARRETE

N° 22006287

ARTICLE 1 : Délégation de signature est accordée à Monsieur Eric DONNAY, conseiller régional, aux fins de signer, le vendredi 23 septembre 2022, la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté de Communes Sud-Avesnois.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la Région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et de celles du 2° de l'article L. 4141-2 du même code.

Fait à Lille le 22 SEP. 2022

Xavier BERTRAND

Publié le